

**COMMUNE DE
VALGELON-LA ROCHETTE**
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 septembre 2026

Envoyé en préfecture le 23/09/2026

Reçu en préfecture le 23/09/2026

Publié le 23/09/2026

ID : 073-200086882-20260916-2026087-DE



Le 16 septembre deux mille vingt-six à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur MERIEUX Jean-Pierre, Maire.

Membres présents : Jean-Pierre MERIEUX, Annie GONTARD, Patrick CHARLES, Angélique NEFISSI, Fabien GARCIA, Elisabeth JOUTY, Jean-Loup CREUX, Nathalie SIBUÉ, Jean-Claude BENGRIBA, Joël RECORDON, Delphine LAINÉ, Christelle ETIENNE, Nadine KUZAY, Pierre DUBOSSON, Virginie TOURNIER, Christophe BOUTTE, Nadine CASTILLON, Dominique SABATIER, Samira BOUKERCHE, Cédric LARGE, Eric MARTINET, Jacky DONJON, David ATES, Jacky GACHET.

Absent :

Procurations : Magalie BOITEL à Samira BOUKERCHE, Guillaume SETA à Fabien GARCIA, Elisabeth FAVERJON à Jacky DONJON, Véronique CHRISTOL à David ATES, Pierre VERNEY à Jacky GACHET.

Membres en exercice	Quorum	Présents	Pouvoirs	Votants
29	15	24	5	29

Date de la convocation : 07 septembre 2026

Madame Delphine LAINE a été élue secrétaire de séance.

Délibération N°2026/87

OBJET : Représentations extérieures : comité de gestion du boulodrome et comité de gestion du mur d'escalade du gymnase de La Seytaz

Le rapporteur : Jean-Pierre MERIEUX, Maire

○ **Comité de gestion du boulodrome**

Il convient de désigner deux délégués.

Sont candidats :

- Délégué 1 : Jean-Claude BENGRIBA
- Délégué 2 : Cédric LARGE

Il est procédé au vote selon les modalités de la majorité absolue obtenue par les candidats.

Monsieur le Maire demande si le vote peut être effectué à main levée. En l'absence de demande de vote au bulletin secret, le vote a lieu à main levée.

Nombre de votants 29
A déduire 0
Nombre de suffrages exprimés 29
Majorité absolue des suffrages 15

Ont obtenu :

- Délégués titulaires 1 et 2 :

NOM ET PRENOM DE CHAQUE CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Claude BENGRIBA	29	Vingt Neuf
Cédric LARGE	29	Vingt Neuf

Sont élus délégués de la Commune au comité de gestion du boudodrome :

- **Délégué titulaire 1 : M. Jean-Claude BENGRIBA**
- **Délégué titulaire 2 : M. Cédric LARGE**

○ **Comité de gestion du mur d'escalade**

Il convient de nommer deux délégués.

Sont candidats :

- Délégué 1 : M. Jean-Claude BENGRIBA
- Délégué 2 : Mme Virginie TOURNIER

Il est procédé au vote selon les modalités de la majorité absolue obtenue par les candidats.

Monsieur le Maire demande si le vote peut être effectué à main levée. En l'absence de demande de vote au bulletin secret, le vote a lieu à main levée.

Nombre de votants 29
A déduire 0
Nombre de suffrages exprimés 29
Majorité absolue des suffrages 15

Ont obtenu :

- Délégués titulaires 1 et 2 :

NOM ET PRENOM DE CHAQUE CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Claude BENGRIBA	29	Vingt Neuf
Virginie TOURNIER	29	Vingt Neuf

Sont élus délégués de la Commune au comité de gestion du mur d'escalade :

- **Délégué titulaire 1 : Jean-Claude BENGRIBA**
- **Délégué titulaire 2 : Virginie TOURNIER**

Valgelon-La Rochette, le 16 septembre 2026.

La secrétaire de séance,

Delphine LAINE



Le Maire,

Jean-Pierre MERIEUX



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai

Représentations extérieures : comité de gestion du boudodrome et comité de gestion du mur d'escalade du gymnase de La Seytaz - 2 / 2